

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS, ACCÈS À UNE EAU POTABLE SALUBRE DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada accueille favorablement le rapport du Comité permanent des comptes publics (le Comité), présenté en juin 2021 et adopté de nouveau en février 2022, sur l'importante question de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.

L'amélioration de l'accès à une eau potable propre et salubre dans les collectivités des Premières Nations est une priorité clé du gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada appuie les quatre recommandations formulées dans le rapport du Comité, qui s'harmonisent toutes avec les mesures que prend le gouvernement du Canada pour veiller à ce que les collectivités des Premières Nations aient accès à une eau potable salubre, maintenant et à l'avenir.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires des Premières Nations pour veiller à ce que toutes les collectivités des Premières Nations aient un accès fiable à de l'eau potable. Dans les réserves, l'approvisionnement en eau potable est une responsabilité partagée entre les collectivités des Premières Nations et le gouvernement du Canada. Les Premières Nations possèdent et exploitent leurs réseaux d'aqueduc et d'égout et conçoivent et construisent des installations. Les Premières Nations sont responsables de la planification, de la conception, de l'approvisionnement, de la construction, de fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les réserves. Les Premières Nations surveillent également les réseaux d'aqueduc et d'égout et émettent des avis sur la qualité de l'eau potable et y mettent fin, habituellement sur la recommandation d'un agent en santé environnementale et publique.

Services aux Autochtones Canada (SAC) fournit des conseils et un soutien financier aux collectivités des Premières Nations pour leurs réseaux publics d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et veille à ce qu'il y ait en place des programmes de surveillance de la qualité de l'eau potable. À cette fin, SAC travaille directement avec les Premières Nations pour aider les collectivités à surveiller la qualité de l'eau potable dans tous les réseaux d'approvisionnement en eau au robinet. Cela comprend la prestation de conseils et de directives sur la salubrité de l'eau potable et l'élimination des eaux usées, ainsi que l'examen des propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique. SAC fournit également du financement pour les services et les infrastructures d'approvisionnement en eau, y compris la construction, la mise à niveau, le fonctionnement et l'entretien d'installations de traitement de l'eau dans les réserves des Premières Nations. Le financement est fondé sur les plans et les priorités communautaires et appuie également la formation et la certification des opérateurs de réseaux d'aqueduc.

Les avis sur la qualité de l'eau potable sont des outils utilisés pour assurer la sécurité publique et sont un signe que le système de prévention de la santé publique fonctionne bien. Les avis sur la qualité de l'eau potable sont émis afin de protéger le public contre l'eau potentiellement insalubre ou déclarée non sécuritaire.

Un avis à court terme sur la qualité de l'eau potable signifie qu'il y a un problème temporaire de qualité de l'eau dans un réseau d'alimentation en eau particulier. Un avis concernant la qualité de l'eau potable en vigueur depuis plus de douze mois indique un problème plus systémique et est considéré comme un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Des avis sur la qualité de l'eau potable sont émis pour diverses raisons. Par exemple, une collectivité peut émettre un avis s'il y a des problèmes avec l'ensemble du réseau d'approvisionnement en eau, comme des bris de conduites d'eau, des pannes d'équipement ou une mauvaise filtration ou désinfection pendant le traitement de l'eau. Les collectivités peuvent également choisir de publier un avis sur la qualité de l'eau potable à titre de mesure de précaution, par exemple lorsqu'il faut faire des réparations d'urgence dans le réseau de distribution d'eau ou lorsqu'une collectivité n'a pas à sa disposition un opérateur de réseau d'approvisionnement en eau formé.

Depuis 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 5,2 milliards de dollars aux Premières Nations pour construire et réparer des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et pour appuyer la gestion et l'entretien efficaces des réseaux d'aqueduc dans les réserves. Cela comprend des engagements pris dans le cadre du budget de 2021 dans un montant de 1,043 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets d'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ce financement permettra au Ministère de continuer à appuyer les Premières Nations dans la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'immobilisations liés à l'eau et aux eaux usées, tant pour les nouveaux systèmes que pour la réparation et la mise à niveau des systèmes. Outre cet investissement récent, le budget de 2021 a également annoncé 125,2 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et 31,3 millions de dollars par la suite, pour continuer d'appuyer l'accès fiable des collectivités des Premières Nations à une eau potable salubre et d'aider à assurer la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux dans les réserves. Ce financement soutient la prestation continue de services de santé publique environnementale dans les réserves, y compris des programmes de surveillance de la qualité de l'eau. De plus, le budget de 2022 propose de fournir 398 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer les infrastructures communautaires dans les réserves, dont au moins 247 millions seront investis pour traiter les problèmes d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et pour faciliter l'achèvement de projets d'eau et d'eaux usées afin d'assurer la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et des avis à court terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves.

Depuis 2016, et en date du 31 décembre 2021, plus de 2,29 milliards de dollars de financement ciblé ont été investis pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans 587 collectivités des Premières Nations servant environ 466 000 personnes. Avec le soutien du gouvernement du Canada, les Premières Nations ont

remplacé ou rénové les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Elles ont également renforcé leurs capacités en formant les opérateurs, levé des avis sur la qualité de l'eau potable à long terme et empêché que des avis à court terme se transforment en avis à long terme. Les Premières Nations ont utilisé les fonds du gouvernement du Canada pour lancer 873 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, composé de 108 nouvelles usines de traitement de l'eau et des eaux usées et lagunes, 555 projets de rénovation et de modernisation des infrastructures existantes, 115 projets d'études de faisabilité et travaux de conception, et 95 projets de soutien et des initiatives telles que la formation et le soutien des opérateurs, l'élaboration de plans de protection des sources d'eau et d'autres études et évaluations liées à l'eau et aux eaux usées.

Démontrant davantage l'engagement continu du gouvernement à améliorer l'accès durable à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations, le 22 décembre 2021, les tribunaux ont approuvé une entente de règlement pour régler des recours collectifs liés à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Cette Entente de règlement pour régler les recours collectifs relatifs à la l'eau potable pour les Premières Nations répond à des préoccupations importantes mentionnées par les Premières Nations représentées dans les recours collectifs, avec la mise en place du suivant :

- Environ 1,5 milliard de dollars d'indemnisation pour les personnes privées d'eau potable lors d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.
- La création d'un Fonds de relance économique et culturelle des Premières Nations de 400 millions de dollars.
- Engagement renouvelé envers le Plan d'action du Canada pour la levée de tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.
- La création d'un comité consultatif des Premières nations sur la salubrité de l'eau potable.
- Soutien aux Premières Nations pour l'élaboration de leurs propres règlements et initiatives en matière d'eau potable.
- Un investissement d'au moins six milliards de dollars pour soutenir un accès fiable à l'eau potable salubre dans les réserves.
- Engagement du gouvernement du Canada à faire tous les efforts raisonnables pour présenter une législation visant à abroger la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* d'ici le 31 mars 2022 et à déposer une législation pour remplacer la Loi d'ici le 31 décembre 2022.

SAC aide également les peuples autochtones à élaborer et à fournir des services de façon indépendante pour améliorer les conditions socioéconomiques dans leurs collectivités. SAC travaille avec les Premières Nations, communauté par communauté, pour développer et mettre en œuvre des programmes et des initiatives qui viseront à renforcer leurs capacités et la préparation au transfert de la prestation de services, tout en comprenant la nécessité d'adopter une approche globale axée sur la communauté. SAC établit également des partenariats avec

des organisations des Premières Nations qui ont reçu de leurs dirigeants le mandat de faire progresser l'objectif commun visant le transfert de la prestation de services d'infrastructure de SAC aux Premières Nations. Au 31 décembre 2021, 57,8 millions de dollars (excluant les dépenses opérationnelles) ont été investis dans 16 programmes et initiatives appuyant l'autodétermination par le renforcement des capacités et de l'état de préparation.

À l'échelle régionale, l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA), en collaboration avec les dirigeants, les collectivités et les techniciens des Premières Nations, met la dernière main à la création d'un service public dirigé par les Premières Nations, qui devrait desservir jusqu'à 17 collectivités des Premières Nations de la région Atlantique. En juin 2020, le sous-ministre de SAC et l'AFNWA ont signé une entente-cadre qui a pavé la voie pour le transfert de la responsabilité des services d'eau potable et d'eaux usées à l'AFNWA et au début des activités provisoires du Water Authority. Cette toute première entente de ce genre présente une nouvelle approche et un nouveau modèle de financement pour aider les Premières Nations vivant dans les réserves dans les provinces Atlantiques à assumer le plein contrôle de la prestation des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dès l'exercice 2022-2023. Le budget de 2022 propose d'accorder 173,2 millions de dollars sur dix ans, à compter de 2022-2023, pour mettre en œuvre cet accord de transfert de prestation de services et pour aider l'AFNWA à fournir des services d'eau et d'eaux usées de haute qualité aux Premières Nations participantes. Cette entente est sous réserve de l'accord et signature par les partenaires des Premières Nations de l'Entente de transfert des services pour la fourniture de services par l'AFNWA à long terme.

Rapport du Bureau du vérificateur général

En février 2021, le Bureau du vérificateur général a déposé un rapport sur l'accès à l'eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations. Le rapport a examiné les progrès réalisés par rapport à l'engagement du gouvernement du Canada d'éliminer tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics d'approvisionnement en eau dans les réserves, de même que les progrès réalisés dans l'élaboration d'un régime de réglementation de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Il a aussi examiné si le financement nécessaire avait été fourni pour exploiter et entretenir les infrastructures d'approvisionnement en eau potable. Le rapport a révélé que SAC n'avait pas fourni le soutien nécessaire pour veiller à ce que les collectivités des Premières Nations aient un accès continu à de l'eau potable salubre. Il a également été constaté que SAC n'était pas sur la bonne voie pour respecter son engagement de supprimer tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics d'approvisionnement en eau dans les réserves d'ici le 31 mars 2021.

À ce titre, le rapport du Bureau du vérificateur général a formulé cinq recommandations pour que SAC travaille avec les collectivités des Premières Nations afin d'accroître les efforts visant à éliminer tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et d'en prévenir de nouveaux. Ces recommandations sont les suivantes :

- *SAC devrait collaborer avec les collectivités des Premières Nations pour renforcer les*

efforts déployés en vue de mettre fin à tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et de prévenir la diffusion de nouveaux avis.

- *SAC devrait travailler avec les collectivités des Premières Nations pour mettre en œuvre des solutions à long terme pour garantir que les réseaux d'alimentation en eau dans ces collectivités leur donnent un accès continu à une eau potable salubre.*
- *SAC devrait collaborer avec les Premières Nations pour s'employer à relever et à corriger, de façon proactive, les défaillances sous-jacentes des réseaux d'alimentation en eau afin d'éviter l'émission d'avis récurrents.*
- *SAC, en consultation avec les Premières Nations, devrait en toute priorité déterminer le niveau de financement dont ont besoin les Premières Nations pour assurer le fonctionnement et l'entretien de leurs infrastructures liées à l'eau potable et modifier la politique et la formule de financement en vigueur afin de verser aux Premières Nations un financement suffisant pour faire fonctionner et entretenir les infrastructures liées à l'eau potable.*
- *SAC, en consultation avec les Premières Nations, devrait élaborer et mettre en œuvre un régime de réglementation sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.*

En réponse au rapport du Bureau du vérificateur général et à ses recommandations, SAC a élaboré une réponse détaillée de la direction et un plan d'action pour décrire comment le Ministère donne suite aux recommandations. Le plan d'action reflète également le travail que fait SAC pour aider les partenaires des Premières Nations à s'assurer que les collectivités ont un accès continu à de l'eau potable salubre. SAC continue de fournir des investissements durables pour régler la question des avis à long terme, prévenir les avis à court terme, élargir les systèmes de prestation de services, renforcer la capacité des opérateurs locaux et les maintenir en poste, soutenir la surveillance et les essais périodiques, ainsi qu'appuyer les processus de mobilisation dirigés par les Premières Nations pour appuyer la progression d'une réforme législative sur l'eau. De plus, SAC travaille en collaboration pour aider les Premières Nations à élaborer et à fournir des services de façon indépendante en vue de faire progresser le transfert harmonieux des responsabilités ministérielles en matière d'infrastructure aux organisations des Premières Nations, à l'appui de l'autodétermination.

Rapport du Comité permanent des comptes publics

En avril 2021, le Comité permanent des comptes publics (le Comité) a examiné l'audit et les recommandations du Bureau du vérificateur général, ainsi que la réponse détaillée de la direction et le plan d'action de SAC. À la suite de l'examen, le Comité a présenté son propre rapport intitulé *Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations*, dans lequel il recommande quatre mesures et des délais connexes aux fins de production de rapports. Les recommandations concordent avec celles du Bureau du vérificateur général. Les exigences en matière de rapports du Comité sont les suivantes :

- Dans le cadre de la recommandation 1 : Chaque année, du 31 mars 2022 au

31 mars 2026, SAC devra présenter au Comité un plan complet sur sa stratégie à long terme pour s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable, comprenant des objectifs, des résultats et des échéanciers.

- Dans le cadre de la recommandation 2 : D'ici le 30 septembre 2022, SAC devra présenter au Comité un rapport sur les mesures prises pour détecter et corriger de manière proactive les défaillances sous-jacentes des réseaux d'alimentation en eau.
- Dans le cadre de la recommandation 3 : D'ici le 30 avril 2022, SAC devra présenter au Comité un rapport décrivant les progrès réalisés en ce qui concerne sa politique et sa formule de financement, y compris les salaires, pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures liées à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Un rapport final devra aussi être présenté d'ici le 30 avril 2023.
- Dans le cadre de la recommandation 4 : D'ici le 30 avril 2022, et chaque année au plus tard le 30 avril jusqu'à l'adoption d'un régime de réglementation sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations, SAC devra présenter au Comité un rapport sur les négociations en cours avec les collectivités des Premières Nations pour le développement et la mise en œuvre d'un tel régime de réglementation.

Vous trouverez ci-dessous des détails sur la façon dont le gouvernement du Canada donne suite à chacune des quatre recommandations du rapport du Comité. Vous trouverez ci-joint des rapports en réponse aux quatre recommandations. Le gouvernement est d'accord quant à la production de tous les rapports futurs selon les échéanciers demandés par le Comité.

Recommandation 1 – Sur la résolution des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et la mise en œuvre de solutions à long terme : Que, d'ici le 31 mars 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un plan complet de sa stratégie à long terme pour s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable, comprenant des objectifs, des résultats et des échéanciers. Tant le plan que les constats des progrès devront être faits en collaboration avec les collectivités des Premières Nations. Les résultats devront comprendre a) les montants investis pour régler les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, b) le nombre d'avis à long terme toujours en vigueur, c) le nombre d'avis à court terme toujours en vigueur. Des rapports devront aussi être présentés d'ici le 31 mars 2023, 2024 et 2025. De plus, un rapport final devra être présenté d'ici le 31 mars 2026, qui montre les solutions à long terme mises en place dans toutes les collectivités touchées par les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable depuis 2015.

Le gouvernement accepte la première recommandation et fournit au Comité le rapport suivant.

Progrès réalisés pour mettre fin aux avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves

Le gouvernement du Canada et les Premières Nations travaillent en partenariat pour améliorer l'accès à l'eau potable et lever dès que possible tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau

potable des réseaux publics dans les réserves.

Depuis le budget de 2016, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser plus de 5,2 milliards de dollars jusqu'en 2025-2026 pour construire et réparer des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et pour appuyer la gestion, l'opération et l'entretien efficaces des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Le budget de 2022 propose de fournir 398 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer les infrastructures communautaires dans les réserves, dont au moins 247 millions seront investis pour traiter les problèmes d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Ce financement soutiendra l'achèvement de projets d'eau et d'eaux usées afin d'assurer la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et des avis à court terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves. Il appuiera également des projets d'infrastructure visant à accroître l'accès durable à de l'eau potable propre dans les réserves. Le nouveau financement soutiendra les études de faisabilité et de conception, ainsi que la construction, la réparation ou la mise à niveau des systèmes d'approvisionnement en eau touchés par un avis à long ou à court terme sur la qualité de l'eau potable, y compris les solutions à long terme.

En date du 31 décembre 2021, plus de 2,29 milliards de dollars de fonds d'immobilisations ciblés avaient été investis pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans 587 collectivités des Premières Nations, servant environ 466 000 personnes. De ce montant, environ 649,7 millions de dollars ont été consacrés à 140 projets visant à lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Cela comprend le financement ciblé consacré à la réparation des infrastructures, aux mises à niveau et aux nouveaux projets de construction. Cela ne comprend pas le financement de fonctionnement et l'entretien des infrastructures ni le financement consacré au soutien des opérateurs et au renforcement des capacités pour répondre aux avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.

En novembre 2015, il y avait 105 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable en vigueur sur les systèmes publics des réserves dans l'ensemble du pays. Depuis lors, et en date du 7 avril 2022, les Premières Nations, avec le soutien de SAC, ont levé 131 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et ont désactivé cinq avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Soixante-cinq avis supplémentaires sont devenus des avis à long terme pendant cette période. Cela signifie que plus de 6 946 foyers et 522 bâtiments communautaires, visés auparavant par un avis, ont maintenant accès à de l'eau potable fiable et propre. Le travail se poursuit et des initiatives sont en cours dans 29 collectivités pour résoudre les 34 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants. Là où des solutions provisoires avaient été mises en place pour fournir de l'eau potable aux collectivités, des solutions à long terme sont mises en œuvre dans chaque collectivité pour répondre à leurs besoins en eau à long terme.

La résolution des avis à court terme avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme est une partie importante du travail général visant à éliminer les avis à long terme sur la qualité de l'eau

potable. Depuis novembre 2015, et en date du 7 avril 2022, 213 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés, les empêchant de devenir des avis à long terme. Il y a 13 avis à court terme en vigueur, et des travaux sont en cours pour régler les problèmes avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme.

SAC travaille dans le cadre d'un véritable partenariat avec les collectivités des Premières Nations, y compris avec les conseillers techniques et les dirigeants des Premières Nations, pour appuyer des approches durables dirigées par les Premières Nations afin d'assurer la sécurité des réseaux d'approvisionnement en eau dans les réserves. Les solutions pour remédier au manque d'accès à l'eau potable sont propres à chaque collectivité des Premières Nations, et les fonctionnaires du Ministère travaillent en étroite collaboration avec chaque collectivité pour trouver la solution la plus appropriée. La taille des réseaux d'approvisionnement en eau dépend de la population qu'ils servent, et la technologie la plus appropriée pour produire de l'eau potable salubre à partir de la source d'eau à traiter est conçue par des ingénieurs qualifiés embauchés par la Première Nation. En fin de compte, la décision de mettre en place une solution particulière est prise par les dirigeants des Premières Nations, car ils sont les propriétaires et les exploitants de leur infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

La pandémie de COVID-19 a prolongé les délais d'achèvement des projets d'infrastructure partout au pays, y compris les projets visant à lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Services aux Autochtones Canada continue de travailler avec les collectivités des Premières Nations pour régler les problèmes liés à l'eau potable, notamment en évaluant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les échéanciers et en soutenant l'avancement des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées d'une manière qui respecte les mesures de santé publique. Dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne de 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 309,8 millions de dollars supplémentaires pour appuyer et accélérer les travaux en cours visant à lever tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable sur les réseaux publics dans les réserves, en aidant à répondre aux retards dans les projets, y compris ceux causés par la COVID-19.

Grâce aux communications et aux réunions périodiques entre l'administration centrale et les bureaux régionaux de Services aux Autochtones Canada, le Ministère suit de près les progrès réalisés en vue de lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants concernant les systèmes publics dans les réserves. Le Ministère publie également régulièrement les renseignements les plus récents sur les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable levés et en vigueur dans les réseaux publics des réserves à la page Web « *Mettre fin aux avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable* » du gouvernement du Canada.

En collaboration avec les Premières Nations, SAC veillera à ce que les programmes de surveillance continuent de prévoir une vérification finale de la salubrité générale de l'eau potable au robinet dans les systèmes publics d'approvisionnement en eau, les réseaux semi-publics d'approvisionnement en eau, les citernes et les puits individuels dans les collectivités des Premières Nations.

En collaboration avec les Premières Nations, SAC continuera d'appuyer des mesures à long terme pour veiller à ce que les collectivités des Premières Nations aient un accès continu à une eau potable salubre et pour appuyer la mise en œuvre de projets qui répondent aux besoins à long terme en eau de toutes les collectivités touchées par des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable depuis 2015.

Stratégie à long terme sur l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées

En outre, SAC continuera les processus de mobilisation dirigés par les Premières Nations pour l'élaboration conjointe d'une stratégie à long terme visant à s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable. L'Assemblée des Premières Nations (APN) dirige les séances de mobilisation avec les Premières Nations liées à la stratégie. En mars 2021, l'APN a mené sa troisième série de séances de mobilisation régionales ; elles devraient se poursuivre au début de 2022.

L'APN explore des façons d'intégrer la stratégie à long terme à des travaux plus vastes visant à combler les lacunes fondamentales dans les infrastructures d'ici 2030 et à réformer la loi. On s'attend à ce que cela mène à des moyens pour les Premières Nations de contrôler, de concevoir et d'assurer la gestion de l'eau et à des façons pour les organisations d'être mieux appuyées par des ressources adéquates à long terme dans le cadre des besoins plus vastes en matière d'infrastructure.

Recommandation 2 – Sur la détection et la correction proactive des problèmes : Que, d'ici le 30 septembre 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les mesures prises pour détecter et corriger de manière proactive les défaillances sous-jacentes des réseaux d'alimentation en eau.

Le gouvernement accepte la deuxième recommandation et fournit au Comité le rapport suivant.

SAC collabore avec les Premières Nations pour effectuer des inspections annuelles du rendement des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et des évaluations de l'état des actifs tous les trois ans. Les inspections annuelles du rendement permettent de s'assurer que les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées fonctionnent efficacement et que les lignes directrices en matière de santé et de sécurité sont respectées. Les inspections comprennent une évaluation de chaque système, la détermination des lacunes actuelles et la formulation de recommandations pour améliorer le fonctionnement et l'entretien des actifs. Les inspections annuelles et les évaluations des risques qui en découlent sont des outils que les Premières Nations peuvent utiliser pour soutenir la planification immédiate et à long terme de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées dans leurs collectivités. Le Ministère travaille avec les collectivités de façon proactive pour combler les lacunes relevées, prévenant ainsi les avis sur la qualité de l'eau potable.

Grâce aux investissements combinés fournis dans le cadre du budget de 2019 (de 605,6 millions de dollars sur quatre ans et 184,9 millions de dollars par année par la suite) et de l'Énoncé économique de l'automne de 2020 (de 616,3 million de dollars sur six ans et 114,1 millions de dollars par année par la suite), SAC a accru son soutien au fonctionnement et à l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ce qui permet aux Premières Nations de mieux entretenir leurs infrastructures. Un fonctionnement et un entretien adéquats sont essentiels pour minimiser les défaillances, reconnaître les problèmes lorsqu'ils surviennent et les régler avant que l'émission d'un avis ne devienne nécessaire.

Le Ministère fournit un soutien financier pour les coûts quotidiens du fonctionnement et d'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, y compris la formation et la certification des opérateurs de ces réseaux. SAC ne fournit pas de formation directement. Le Ministère fournit plutôt du financement aux Premières Nations pour permettre aux opérateurs des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de suivre de la formation, ainsi qu'aux organisations qui offrent de la formation et du soutien aux opérateurs.

Chaque année, SAC investit environ 20 millions de dollars dans la formation et le soutien des opérateurs des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives nationales et régionales, notamment en appuyant :

- Le Programme de formation itinérante, qui offre aux opérateurs des Premières Nations une formation sur le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de leur collectivité.
- Des organisations comme le First Nations Technical Services Advisory Group Inc. de l'Alberta et l'Ontario First Nations Technical Services Corporation, qui offrent des services de formation, d'inspection, de gestion de projet et de planification.
- L'Ontario First Nations Technical Services Corporation, qui aide au recrutement au moyen de son programme technique de sensibilisation des jeunes aux carrières, lequel met en valeur les travailleurs autochtones dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, y compris les activités liées à l'eau et aux eaux usées.
- Douze carrefours d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui soutiennent 86 Premières Nations en Ontario et qui comprennent un modèle de « carrefour » de prestation de services centralisés, qui fournit un soutien technique, de la surveillance et un mentorat aux opérateurs d'aqueduc des Premières Nations participantes.
- Le projet Water First du Conseil tribal Bimose, en Ontario, qui vise à offrir de la formation aux femmes autochtones et aux jeunes participants en leur offrant de la formation, une certification professionnelle, des compétences améliorant leur employabilité, ainsi que de l'expérience de travail pour les aider à trouver un emploi dans un domaine lié à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées dans

les réserves selon une approche holistique.

- Les deux projets nationaux de RES'EAU, y compris un programme hackathon jeunesse pour les jeunes autochtones axés sur l'eau et une plateforme d'apprentissage immersive pour les opérateurs des systèmes pour la formation et le dépannage.
- L'organisme Water Movement qui permettra d'améliorer la création d'une bibliothèque d'apprentissage en ligne pour les opérateurs autochtones de système d'eau par des opérateurs autochtones à travers le pays. Le site Web de Water Movement offre des vidéos de formation en ligne gratuite sur des sujets comme les techniques de dépannage, les pratiques exemplaires en matière d'entretien et les vidéos explicatives pour appuyer la fiabilité et l'intégrité de l'équipement.
- En 2022, un appel national de propositions a été lancé afin d'améliorer le renforcement des capacités des opérateurs de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Les projets porteront sur la rétention, le recrutement et la disponibilité des opérateurs de systèmes d'eau travaillant dans les réserves. Les demandeurs sont invités à soumettre des propositions qui aborderont des questions communautaires, régionales ou nationales liées au renforcement des capacités des opérateurs de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations. Les propositions présentées ou offertes par des collectivités ou organisations autochtones, ou en partenariat avec des peuples autochtones, seront examinées en priorité. Les projets sélectionnés recevront jusqu'à 500 000 \$ en financement pour appuyer des initiatives nouvelles ou élargies de renforcement des capacités.

SAC aide également à s'assurer que des programmes de vérification de la qualité de l'eau potable sont en place dans les collectivités des Premières Nations par l'intermédiaire d'une combinaison de financement pour les collectivités et de prestation de services directs. Cela comprend la surveillance de l'eau potable au robinet pour y déceler la présence de bactéries et de produits chimiques, la prestation de conseils et de directives sur la salubrité de l'eau potable, à la demande des collectivités des Premières Nations, et l'examen des propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique. Toutes les collectivités des Premières Nations ont accès à du personnel formé (un surveillant communautaire de la qualité de l'eau potable ou un agent en santé environnementale et publique) pour échantillonner et analyser la qualité de l'eau potable au robinet dans tous les réseaux d'alimentation en eau, peu importe qui finance l'infrastructure. Grâce à ces capacités accrues, des systèmes d'approvisionnement en eau dans les réserves sont échantillonnés plus fréquemment ; ainsi les Premières Nations et SAC sont en mesure de détecter plus rapidement les problèmes potentiels. En 2019-2020, les réseaux d'eau publics dans les réserves ont été échantillonnés à 83 pour cent la fréquence recommandée pour les paramètres bactériologiques, comparativement à un faible taux de 33 pour cent en 2004-2005.

Le Ministère a également élaboré un modèle et un ensemble de lignes directrices pour aider les collectivités des Premières Nations à élaborer des plans de protection des sources d'eau. Ces documents constituent la première étape d'une approche à barrières multiples visant à réduire

au minimum les risques pour la qualité de l'eau potable. Elle comprend également des renseignements et des directives sur le traitement de l'eau potable, l'entretien du réseau de distribution d'eau, l'analyse et la surveillance de la qualité de l'eau potable et la planification d'urgence. Les collectivités des Premières Nations peuvent utiliser ces documents pour aider à l'élaboration de leurs plans de protection des sources d'eau.

Recommandation 3) sur le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien :
Que, d'ici le 30 avril 2022, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport décrivant les progrès réalisés en ce qui concerne sa politique et sa formule de financement, y compris les salaires, pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures liées à l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Un rapport final devra aussi être présenté d'ici le 30 avril 2023.

Le gouvernement accepte la troisième recommandation et fournit au Comité le rapport suivant.

SAC continuera de travailler avec les partenaires des Premières Nations pour veiller à ce qu'un financement suffisant pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'eau et aux eaux usées soit fourni et pour modifier les politiques connexes.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire de nouveaux investissements dans le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien, ce qui profitera directement aux collectivités. Dans le cadre de son budget de 2019, le gouvernement du Canada a investi 605,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, notamment un montant additionnel de 184,9 millions de dollars par année par la suite, et ce, afin d'accroître le soutien au fonctionnement et à l'entretien de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des collectivités des Premières Nations. De plus, dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2020, le gouvernement a annoncé un financement additionnel de 616,3 millions de dollars sur six ans à partir de 2020-2021 et de 114,1 millions de dollars par année par la suite, pour accroître le soutien au fonctionnement et à l'entretien de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Grâce à ces nouveaux investissements, d'ici 2025-2026, le Canada multiplierà par près de quatre cents pour cent le financement annuel qu'il octroie pour soutenir le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et ce financement sera permanent.

Historiquement, SAC finançait le fonctionnement et l'entretien des infrastructures d'eau et des eaux usées selon une formule de financement. À titre de subvention, 80 pour cent du montant de la formule ont été versés aux Premières Nations. Le nouveau financement permettra une augmentation à 100 pour cent du financement selon la formule, et aidera les Premières Nations à mieux soutenir les quelque 1 200 réseaux d'aqueduc et d'égout partout au pays. SAC a modifié la politique actuelle sur le financement du fonctionnement et d'entretien pour tenir compte de ce changement. SAC a également mis à jour la méthodologie de calcul en matière de fonctionnement et d'entretien afin de mieux rendre compte des coûts de fonctionnement et d'entretien. La méthodologie fondamentale de la formule (coût unitaire x quantité x indice urbain x indice d'éloignement) a été mise à jour à l'aide des données des études récentes sur

les coûts de l'industrie et des données disponibles sur les coûts régionaux. De plus, les indices (urbain et d'éloignement) ont été modernisés. La formule remaniée prévoit de nouveaux niveaux de financement fondés sur les actifs pour répondre aux préoccupations de longue date soulevées par les collectivités des Premières Nations, y compris un financement qui tient compte des progrès technologiques, des pratiques exemplaires de l'industrie, des normes applicables en matière d'eau et d'eaux usées, ainsi que de la formation, de la certification et du maintien en poste des opérateurs.

En règle générale, le financement des dépenses de fonctionnement et d'entretien doit couvrir les éléments de coût nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau ou de traitement des eaux usées et de l'équipement connexe, y compris les salaires, les avantages sociaux et la formation des opérateurs; les fournitures et les matériaux, y compris les produits chimiques de traitement et le carburant; les pièces, les outils et l'équipement nécessaires aux activités quotidiennes de fonctionnement et d'entretien; l'électricité et les autres services publics; les services de réparation et d'entretien sous contrat; et le coût total des ententes de service de type municipal pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

Le financement accru annoncé pour le fonctionnement et l'entretien a déjà commencé à être versé directement aux Premières Nations, dont 140 millions de dollars en suppléments pour le fonctionnement et l'entretien ayant été fournis à la fin de 2020-2021. En 2021-2022, les Premières Nations ont reçu un total de 316,9 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien, comparativement à 109 millions de dollars en 2018-2019.

En tant que propriétaires et opérateurs de leurs réseaux d'aqueduc et d'égout, les Premières Nations sont chargées de déterminer les niveaux de salaire de leurs opérateurs de réseaux d'aqueduc. L'augmentation du financement pour le fonctionnement et l'entretien vise à offrir aux opérateurs une rémunération semblable à celle que recevrait un opérateur accrédité d'une installation de même catégorie hors réserve. Cela permettra aux Premières Nations d'améliorer le maintien en poste des opérateurs qualifiés dans leurs collectivités, notamment en améliorant les salaires, conformément aux priorités des Premières Nations.

SAC continuera de soutenir la formation et le maintien en poste des opérateurs et travaillera avec des partenaires pour élargir le renforcement des capacités et le soutien aux opérateurs pour les Premières Nations. Le Ministère continuera d'offrir un soutien pratique aux opérateurs dans le cadre du Programme de formation itinérante.

Les nouveaux investissements en matière de fonctionnement et d'entretien prévus dans le budget de 2019 et dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020 serviront à stabiliser le financement du Programme de formation itinérante et d'autres initiatives régionales, y compris des initiatives qui ciblent les jeunes et les femmes, ce qui renforcera le soutien offert aux Premières Nations.

SAC continuera de travailler avec les Premières Nations pour faire progresser la réforme de la politique sur le financement du fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'un travail plus

vaste axé sur une approche de gestion des actifs. Le Ministère continuera d'appuyer l'élaboration d'une approche plus globale de la gestion des biens qui permet de meilleures prévisions et la capacité de tenir compte des besoins futurs en matière d'investissement dans les infrastructures.

Recommandation 4) sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime de réglementation :
Que, au plus tard le 30 avril 2022 et chaque année au plus tard le 30 avril jusqu'à l'adoption d'un régime de réglementation sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les négociations en cours avec les collectivités des Premières Nations pour le développement et la mise en œuvre d'un tel régime de réglementation.

Le gouvernement accepte la quatrième recommandation et fournit au Comité le rapport suivant.

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* est entrée en vigueur en 2013. La Loi permet au Canada, en collaboration avec les Premières Nations, d'élaborer des règlements fédéraux pour assurer l'accès à une eau potable salubre, propre et fiable et le traitement efficace des eaux usées dans les réserves.

Les Premières Nations ont demandé à maintes reprises l'abrogation et le remplacement de la Loi en invoquant le manque de financement adéquat, prévisible et durable, la non-reconnaissance des droits ancestraux, les violations possibles des droits ancestraux et issus de traités, le manque de protection adéquate des sources d'eau et une mobilisation insuffisante. Par conséquent, les travaux d'élaboration de règlements ont été interrompus en 2015 et il n'existe actuellement aucun règlement fédéral pris en vertu de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

Depuis 2018, SAC appuie l'Assemblée des Premières Nations dans son rôle de chef de file du processus de mobilisation pour l'examen de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* qui sera acceptée à la fois par le gouvernement du Canada et les Premières Nations.

La récente entente de règlement de l'action collective des Premières Nations liée à l'eau potable approuvée par les tribunaux stipule que le Canada doit déployer tous les efforts raisonnables pour présenter un projet de loi visant à abroger la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* d'ici le 31 mars 2022, ainsi que d'élaborer et présenter un projet de loi de remplacement en consultation avec les Premières Nations, d'ici le 31 décembre 2022. Le Ministère travaille à l'abrogation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* conformément à cet engagement. Grâce au budget 2022, le gouvernement a affirmé son engagement à présenter un projet de loi qui abrogerait la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et à travailler avec les Premières Nations pour élaborer son remplacement.

Le Ministère continuera également de travailler en collaboration et en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, les collectivités des Premières Nations, les organisations des Premières Nations et d'autres ministères fédéraux afin d'élaborer conjointement un cadre législatif pour éclairer le projet de loi visant à remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. Pourvu que la nouvelle loi sera adoptée, le Canada pourra reprendre les travaux d'élaboration de règlements fédéraux pour assurer l'accès à une eau potable salubre, propre et fiable et le traitement efficace des eaux usées dans les réserves.

Conclusion

Encore une fois, le gouvernement du Canada accueille favorablement le Troisième rapport et les recommandations correspondantes du Comité permanent des comptes publics sur l'importante question de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Par la présente réponse, le gouvernement cherche à souligner les efforts qui ont été déployés à ce jour par le Ministère pour chacune des mesures recommandées dans le rapport du Comité, ainsi que les efforts que le Canada continue de déployer pour améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et établir une fondation durable garantissant pour les collectivités des Premières Nations l'accès à de l'eau potable salubre dès maintenant et dans l'avenir. Au cours des prochaines années, le gouvernement se fera un plaisir de fournir au Comité les rapports requis dans les délais convenus.